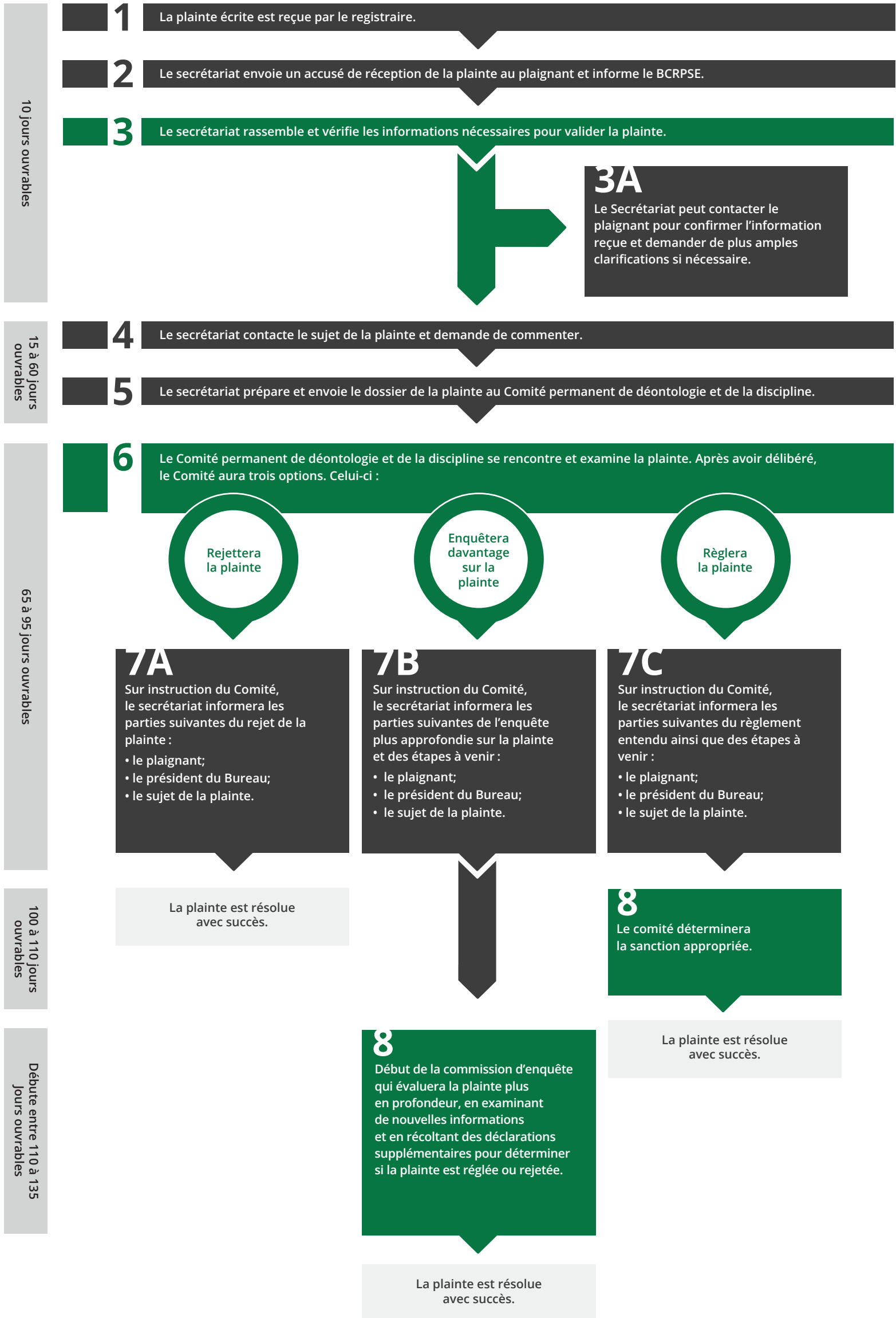


Si des questions impliquant des comportements contraires à la déontologie sont soulevées, nous offrons un processus officiel de plainte. Tous les cas en lien avec l'éthique sont pris au sérieux et font l'objet d'une enquête par le Comité permanent de déontologie et de la discipline (CPDD) au nom du Bureau canadien de reconnaissance professionnelle des spécialistes de l'environnement (BCRPSE).



■ Processus internes

■ Interaction avec plaignant et sujet de la plainte